

Les CAUE ne sont pas ce que vous croyez



Alors que les CAUE ont fêté, fin 2007, leurs trente ans d'existence, leur Fédération nationale (FNCAUE), présidée par Christian Gaudin, sénateur de Maine-et-Loire, estime que l'avenir s'ouvre à eux tant dans la mise en œuvre des décisions issues du Grenelle de l'environnement que dans l'élaboration de la culture architecturale et urbaine du XXI^e siècle.

“Le paysage n'est pas ce que vous croyez”, proclame l'affiche d'une récente exposition photo du CAUE de l'Ardèche. Mais que se cache donc derrière ce sigle bien connu, CAUE, dont on finit par oublier l'intitulé exact : conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ? Un réseau de 89 structures et de plus de 1 300 professionnels, né en 1977 avec la loi sur l'architecture, dont la FNCAUE a été une des rares institutions à fêter le 30^e anniversaire, les 19 et 20 décembre derniers, à la Bibliothèque nationale de France. Pour autant, les CAUE n'ont pas fait dans la nostalgie même s'ils ont consacré, à juste titre, une table ronde au “temps des pionniers”, ces “architectes aux pieds nus” parcourant les territoires pour diffuser la qualité architecturale, environnementale et paysagère...

Depuis 1977, les CAUE se sont inscrits dans le paysage politico-institutionnel. Mais, créés au niveau départemental, c'est là qu'ils “trouvent leur cohérence”, souligne le président Christian Gaudin. Non pas qu'il soit la seule échelle pour leur intervention, mais, au point de rencontre des politiques nationales, voire régionales, et des initiatives locales, le niveau départemental s'avère plutôt pertinent pour une structure d'accompagnement des démarches de développement. Car, si les CAUE continuent à prodiguer leurs conseils éclairés aux particuliers, tous les directeurs et présidents font le constat, depuis quelques années, de leur montée en puissance aux côtés des collectivités – au premier chef les communes, mais aussi les intercommunalités et les pays.

Le meilleur atout des CAUE, c'est l'intelligence fine de leur territoire, acquise en trente ans d'expérience, explique Serge Despeyroux, vice-président de la FNCAUE, en défendant avec fierté les acquis d'une démarche qui anticipait le développement durable. Autant dire, comme le fait d'ailleurs Christian Gaudin, que les CAUE se sentent le vent en poupe

depuis les récentes conclusions du Grenelle de l'environnement, notamment face à la consommation excessive d'espaces et à la croissance des déplacements du fait de l'étalement urbain. La perspective d'un “urbanisme durable” est bien leur affaire, pour peu qu'ils en aient les moyens. D'où la revendication, rappelée par Roger Guédon, le trésorier de la FNCAUE, de la possibilité d'un doublement de la taxe départementale qui les finance. Une taxe qui est d'ailleurs un vrai paradoxe pour les défenseurs du développement durable, puisqu'elle est assise sur la construction neuve et donc, pour partie, sur la poursuite de l'étalement urbain ! Mais, justement, la volonté des CAUE, c'est de contribuer à des documents d'urbanisme, comme les SCOT, qui permettront d'organiser l'urbanisation en préservant les espaces naturels et agricoles, et en respectant la qualité architecturale et paysagère.

Dans ce sens, les CAUE entendent aussi conforter leur vocation culturelle, qui s'exprime dans la diffusion d'une culture urbaine et architecturale au plus grand nombre, en particulier aux jeunes scolarisés, pour leur permettre de comprendre la ville dans laquelle ils vivent. Une dimension présente dès leur création et une position originale, qui pousse les CAUE à l'invention dans l'expression (expositions, affiches, ouvrages...) et à des partenariats avec tous les professionnels du cadre de vie. En outre, les CAUE contribuent à la redéfinition de la notion d'intérêt général, dont le colloque anniversaire des trente ans a montré toute la difficulté d'élaboration, face à l'affirmation des aspirations individuelles et à un jeu d'acteurs de plus en plus complexe. C'est toute la richesse des CAUE que de réunir en leur sein beaucoup de compétences tout en ayant la volonté de les partager avec d'autres acteurs au service du développement durable des territoires. |

Antoine Loubière



Les chantiers de la FNCAUE

La Fédération nationale des CAUE a d'abord renforcé son organisation interne, mais son souci majeur reste de conforter la culture commune des CAUE et de leurs partenaires dans les territoires. Elle entend aussi s'ancrer dans les préoccupations sociétales à travers l'université permanente de l'AUE.

Unis et déterminés autour d'un projet stratégique national du réseau (cf. encadré) adopté en juin 2005 sous la houlette du président Christian Gaudin, élu à l'automne 2004, les CAUE avaient d'abord besoin de conforter leur fédération nationale. Ce fut la mission confiée à Yves Brien, nommé directeur en octobre 2005. À la suite d'un travail collectif interrégions d'écriture du projet stratégique, la Fédération se réorganise autour de trois axes : le premier autour du renforcement des structures fédérales (CA, AG, conférence technique permanente) et des relations avec les autres grands partenaires (AMF, ADF, ADEME...); le deuxième centré sur "le champ du geste professionnel" avec la mise en place de pôles de formation et de réflexion; et le troisième autour de l'université permanente de l'AUE, avec la volonté d'ancrer les CAUE dans les préoccupations sociétales. Plus de deux ans après le lancement de ces chantiers, le bilan est plus qu'encourageant.

Les instances fédérales fonctionnent à plein, avec une nouveauté : une commission statutaire permanente assurant une mission de veille juridique, en particulier sur la réglementation européenne qui concerne aussi les CAUE. Le succès du colloque des trente ans est venu conforter le niveau fédéral en rendant visible le travail accompli. Les relations avec les grands partenaires institutionnels ont pris une nouvelle dimension, dont témoignait la diversité des participants à cette rencontre. Parallèlement, la Fédération a approfondi ses positionnements professionnels, que ce soit en s'impliquant dans l'OPQU /1 pour la reconnaissance du métier d'urbaniste, en renouant de bonnes relations avec l'Ordre des architectes, en structurant en interne des pôles de compétences et de ressources. Le premier, intitulé "Pratiques pédagogiques auprès des jeunes", rassemble une trentaine de CAUE et a réalisé une remarquable publication /2 avec le CRDP de Midi-Pyrénées. Un deuxième pôle, animé par Isabelle Thauvel, directrice du CAUE du Loiret, consacré à la formation continue des élus et des professionnels, a pour objectif de rendre plus lisible

une offre riche mais dispersée, notamment autour des nouveaux besoins engendrés par les thématiques du développement durable. Le CAUE du Loiret, en collaboration avec ceux du Lot, du Gers et de l'Indre, propose ainsi une formation sur le thème "Énergie et patrimoine". Un troisième pôle "Métiers de conseil", animé par Joël Laporte, directeur du CAUE du Lot, planche sur la déontologie et la posture de l'architecte-conseil, en accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Différents groupes de travail, plus ou moins spontanés, se sont également mis en place, que ce soient les documentalistes, les chargés de communication, ou le club des "sigistes et géomaticiens du réseau". Sans oublier une réflexion sur les bases qui rendent compte de la production documentaire et des actions du réseau. Car il y a des connaissances et des retours d'expériences inexploités qui méritent d'être valorisés. En effet, pour le directeur de la FNCAUE, pas question de s'enfermer entre soi autour de préoccupations internes, pour ne pas dire corporatistes, alors que la richesse des 1 300 salariés des CAUE est justement leur diversité professionnelle et leur implication dans des territoires singuliers. C'est l'enjeu du chantier de l'université permanente de l'AUE que de mieux prendre en compte les préoccupations sociétales en faisant apparaître les solutions mises en œuvre par les CAUE. Yves Helbert est chargé de ce chantier au sein de la FNCAUE. L'université permanente s'organise autour de trois thèmes : "Agricultures & paysages", "Étalement urbain & territoire durable", "Identités, diversité des formes habitées". Elle prend la forme de réflexions, de formations et de colloques ouverts à tous les professionnels et à tous les partenaires des CAUE. | A. L.

Les quatre axes du projet national

- S'affirmer comme un espace de référence en architecture, urbanisme et environnement.
- Apporter une vision alternative de l'équilibre et du développement des territoires.
- Contribuer davantage à préparer les acteurs du débat public d'aujourd'hui et de demain.
- Promouvoir le conseil CAUE comme lien culturel.

1/ Office professionnel de qualification des urbanistes.

2/ 50 Activités pour découvrir l'architecture et l'urbanisme avec les CAUE, sous la direction de Marie-Claude Derouet-Besson (INRP) et du pôle de ressources et de compétences de la FNCAUE, 245 pages, 23 euros. Cet ouvrage comprend également un DVD-Rom. À suivre aussi sur le site de la Fédération.



Christian Gaudin : "la cohérence du niveau départemental"

Sénateur, président du CAUE de Maine-et-Loire, Christian Gaudin préside la Fédération nationale des CAUE depuis septembre 2004. Il dresse ici le bilan de trente ans de CAUE et présente les perspectives des prochaines années.

Quel bilan tirez-vous du colloque de décembre 2007 consacré aux trente ans des CAUE ?

Ce colloque a été une véritable réussite, à tous points de vue : qualité des intervenants, importance de la fréquentation et mobilisation du réseau. L'intervention de la ministre de la Culture et de la Communication, Mme Christine Albanel, était importante pour nous, car c'était une des premières fois qu'un ministre de tutelle honorait de sa présence notre manifestation. Ce colloque était là pour saluer la justesse de l'engagement des ouvriers de la première heure. En ce sens, il permettait de regarder tout ce qui s'est réalisé depuis trente ans, mais il visait également à identifier la place nouvelle des CAUE dans les territoires. Créés au niveau départemental, les CAUE y trouvent leur cohérence. Mais, grâce à leur savoir-faire accumulé depuis trente ans, ils apparaissent comme un outil adapté aux nouveaux enjeux du développement durable à toutes les échelles. C'est ce que le réseau s'était attaché à démontrer par l'écriture d'un projet entrepris dès mon élection à la présidence de la FNCAUE.

Ces nouveaux enjeux recourent-ils ceux du Grenelle de l'environnement ?

Le projet des CAUE trouve pleinement son expression dans les annonces des suites du Grenelle de l'environnement. La construction et les transports sont deux axes d'intervention prioritaires issus du Grenelle et correspondent pleinement aux préoccupations et aux interventions des CAUE, notamment face à la consommation excessive d'espaces et à la croissance des déplacements du fait de l'étalement urbain. La question des économies d'énergie dans la construction neuve trouve son écho dans les CAUE avec la multiplication des points info énergie. Dans cette perspective, les CAUE poursuivent leur action de conseil auprès des particuliers, mais ils sont de plus en plus aux côtés des collectivités, y compris les intercommunalités, pour les accompagner dans leurs démarches de développement. Ainsi, des CAUE sont partie prenante de l'élaboration des SCOT. Nous sommes des acteurs du développement plus que de la conservation, même si certaines de nos missions concernent le patrimoine. En ce sens, nous nous sentons très proches du grand ministère de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement durables (MEDAD).

Au moment où la pertinence des départements est parfois mise en question, votre positionnement à cette échelle n'est-il pas limitatif ?

Les CAUE ont certes une légitimité liée aux départements, mais ils sont des structures souples associant à la fois des élus de différentes collectivités, des représentants des différentes administrations de l'État et des professionnels du cadre de vie. Des instances composées de cette façon sont rares et précieuses. Et, du fait de leur financement lié à une taxe, les CAUE sont autonomes et ne sont pas assimilables à des services départementaux. Leur fonction de conseil consiste à savoir prendre du recul pour analyser et proposer. Par ailleurs, les CAUE se regroupent de plus en plus dans des unions régionales pour mutualiser leurs moyens et partager des initiatives (formation, édition, expositions...). Ils constituent ainsi des interlocuteurs pour les Régions, dont l'intervention en termes d'aménagement du territoire est de plus en plus significative.

La Fédération nationale apparaît jusqu'à présent relativement discrète. Cette situation va-t-elle évoluer ?

La Fédération nationale a d'abord entrepris un important travail de structuration interne du réseau (convention collective nationale, mise en place de pôles, création de l'université permanente de l'AUE...). Mais j'ai pris l'engagement devant l'AG et le CA d'ouvrir notre réseau à d'autres réseaux nationaux ayant des préoccupations connexes (construction, urbanisme, architecture, environnement...) pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement par les pouvoirs publics. Nous disposons d'un réseau de 1 300 personnes ressources qui doit de plus en plus intervenir au plan national dans les perspectives ouvertes pour le développement durable par le MEDAD. Pour cela, nous devons renforcer nos moyens : la taxe qui assure notre financement mériterait de pouvoir évoluer. En tout cas, nous nous sentons dans l'air du temps... |

Propos recueillis par A. L.



Les CAUE à l'écoute des territoires

Réunissez quatre directeurs/directrices de CAUE autour d'une table, un vendredi matin à Paris. Posez-leur trois questions sur les mutations des territoires, l'évolution des pratiques de leurs organismes, la place des CAUE dans le paysage des acteurs et leur relation aux échelons politiques, départements en premier lieu. Écoutez-les. Synthétisez.

Mission accomplie, en tout cas tentée, par [Antoine Loubière](#).

Le directeur de CAUE n'est pas un homme ou une femme qui prétend détenir les bonnes réponses à tous les problèmes des territoires. Il se définit plutôt comme un observateur porteur de connaissances et d'interrogations. Or les questionnements ne manquent pas en ce moment. Pour une raison de fond, que Benoît Poncelet (CAUE du Nord) explicite fort bien : "Les mobilités évoluent vite et les pratiques des habitants/usagers ne correspondent plus aux territoires administrés." En clair, on assiste à "une confrontation entre les éléments du possible et les organisations politico-administratives". Ce paysage mouvant se retrouve aux quatre coins de la France. Du département du Nord, très dense et très urbanisé, mais avec des zones rurales non seulement à préserver mais à valoriser, à celui des Landes, qui connaît la plus forte croissance de la Région Aquitaine, en termes tant démographiques (+ 1 % de population par an) qu'économiques, avec une multiplication des zones d'activités et pour résultat "une dilution généralisée de l'urbain dans le rural", comme le souligne Jacques Duhart (CAUE des Landes).

Côté mutations, la Loire-Atlantique n'est pas en reste, explique Vincent Degrotte (CAUE de la Loire-Atlantique) : forte pression sur le littoral, développement exponentiel de la métropole Nantes/Saint-Nazaire qui entraîne une extension de l'urbanisation sans limites sur les territoires ruraux encore dynamiques. Quant au département du Rhône, "il éclate dans son carcan administratif", indique Catherine Grandin (CAUE du Rhône), avec une agglomération de Lyon sortant des limites de la communauté urbaine, alors que la Région Rhône-Alpes, hétéro-

gène et variée, se caractérise par la juxtaposition de départements très urbains (Rhône, Isère, Loire) et d'autres plus marqués par la ruralité (Ain, Drôme, Ardèche), sans oublier la spécificité alpine (Savoie, Haute-Savoie, Isère).

Face à l'extension urbaine

Dans cette situation territoriale éclatée, la "métropolisation" apparaît plutôt comme l'affaire des agences d'urbanisme, clairement positionnées sur le sujet. Les CAUE, eux, se coltinent plutôt ses conséquences en termes d'extension urbaine, axe de travail commun à beaucoup d'entre eux. Le CAUE de l'Hérault en a même fait un programme de colloques sur trois ans, "Habiter sans s'étaler" (cf. encadré). Mais les CAUE ne séparent pas cette question de l'approche environnementale. Puisque "protéger l'environnement" est dans leur vocation première, ils trouvent dans la logique environnementale, désormais placée sous les auspices du "développement durable", une possibilité d'opposer des limites à cette extension urbaine apparemment irréversible.

Dans le Nord, Benoît Poncelet évoque la démarche qui consiste à "révéler en termes pédagogiques les composantes culturelles du socle du territoire" pour fournir aux acteurs "les clés de lecture permettant aux projets de faire sens". Il s'agit de faire prendre conscience de la sédimentation qui s'est opérée à travers guerres, reconstruction, désindustrialisation, renouvellement urbain et qui constitue le sol actuel. Ainsi devient-il possible de procéder à une "mise en situation territoriale" des futures actions pour les mettre en perspective dans l'espace et le temps. Ce

"donner à voir" nécessite un travail d'interprétation des connaissances dispersées des territoires dont sont très preneurs les nouveaux acteurs politico-institutionnels : intercommunalités, parcs naturels régionaux, Institut régional de la ville (IREV), mission bassin minier, maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)... Ce positionnement sur le "grand territoire" apparaît comme une spécificité des CAUE. Comme le souligne Jacques Duhart, "il n'y a plus d'acteurs qui assurent une fonction de veille dynamique à cette échelle."

Un urbanisme à (ré)inventer

En matière d'urbanisme, les CAUE "accompagnent le désengagement de l'État", selon la formule de Catherine Grandin. D'où leur montée en puissance assez générale dans le conseil aux collectivités, particulièrement vers les communes de moins de 5 000 habitants mais aussi vers les agglomérations, qui, de plus en plus, ont besoin des CAUE comme interface avec leur territoire. Jacques Duhart pointe en effet "le flottement" qui découle de la fin de la mainmise des DDE. Vincent Degrotte fait le constat de "l'absence d'un véritable électrochoc depuis la loi SRU en ce qui concerne le contenu des documents d'urbanisme". En écho, Benoît Poncelet souligne que "les PLU sont souvent restés des POS". Car les moyens consentis à l'élaboration des PADD ne permettent pas d'élaborer un projet urbain. Ce qui amène les CAUE à des démarches de sensibilisation et de formation, cédérom à l'appui, avec le souci de "rendre l'acteur élu plus fort" en lui donnant une capacité de régulation et lui permettant de procéder à une commande éclairée". Il ne s'agit pas, précise Vincent Degrotte, d'agir contre les promoteurs et les lotisseurs, mais plutôt d'aider les collectivités à mieux formuler leurs exigences de qualité vis-à-vis des acteurs privés de l'aménagement. D'ailleurs, le CAUE du Rhône a créé un cercle de travail avec la délégation régionale du Syndicat national des professionnels de l'aménagement (SNAL) pour une "charte de qualité des lotissements".

Et puis les CAUE restent très présents dans "le dernier maillon de la chaîne" avec l'accompagnement de l'instruction des permis de construire par les collectivités et surtout le conseil aux particuliers : "En moyenne, près de 2 000 dossiers accompagnés et autant de conseils architecturaux gratuitement dispensés auprès du grand public", indique Vincent Degrotte, tout en insistant sur les enjeux liés à la qualité architecturale, urbaine et paysagère des permis d'aménager. Dans le Rhône, le CAUE a signé une convention avec la DDE et le SDAP, notamment pour intervenir sur le renforcement du permis d'aménager.

Le patrimoine dans la modernité

Le conseil aux particuliers prend également une forme pédagogique, comme avec le guide pratique "Ma maison dans les Landes" édité par le CAUE. Une manière d'orienter le renouvellement de l'habitat ordinaire en explicitant les références architecturales et paysagères liées à la diversité du département. Soucieux d'attirer l'attention sur "le patrimoine endogène du territoire produit à partir de ses propres valeurs", le CAUE a aussi élaboré des cahiers d'identité patrimoniale et paysagère pour les pays, en lien avec le département et la Région. Ce qui ne l'empêche pas de poser la question de l'urbanisation des bourgs forestiers. Son implication dans la réinterprétation d'un habitat traditionnel peu dense – l'arial landais – aux qualités bioclimatiques extraordinaires lui autorise parallèlement un plaidoyer pour des quartiers neufs à densité renforcée. Vincent Degrotte revendique aussi de cibler le patrimoine comme axe d'intervention privilégié, y compris dans la métropole nantaise. Ainsi le CAUE 44 a été investi d'un diagnostic de patrimoine et de prise en compte dans la révision des PLU de 23 communes de la communauté urbaine de Nantes.

Dans un registre proche, Benoît Poncelet évoque le travail d'un réseau européen, Septentrion, réunissant 19 villes fortifiées du nord de la France, de la Belgique et du sud des Pays-Bas qui se sont appuyées sur leur patrimoine pour innover dans la



gestion urbaine, passant ainsi "de la ville forte à la ville durable". Mais il ne cache pas pour autant que le "patrimoine ordinaire" – produit en nombre, tel l'habitat issu de l'ère industrielle – pose de nouveaux défis, comme celui de son adaptation aux évolutions énergétiques dans le sens d'une consommation maîtrisée. La dimension énergétique est de plus en plus présente dans les interventions des CAUE. Dans le cadre d'une convention avec l'ADEME, les CAUE de Rhône-Alpes ont ainsi multiplié les points info-énergie, encouragé la maison énergétique et développé l'Approche environnementale de l'urbanisme (AUE) /1. Bref, tous les directeurs sont évidemment d'accord pour qualifier leurs organismes d'acteurs du développement durable, dont à juste titre les CAUE peuvent s'estimer les pionniers par leur démarche transversale et pluridisciplinaire. Mais, à l'heure du Grenelle de l'environnement, les CAUE souhaitent privilégier une démarche culturelle pour échapper à une vision restrictive du développement durable réduite à des contraintes réglementaires. Dans ce sens, Jacques Duhart insiste sur la connaissance des matériaux, le renforcement de savoir-faire artisanaux et industriels, la réactivité

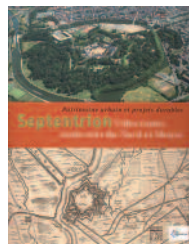
d'un tissu d'entreprises capable de transformer la ressource au profit d'une éco-construction contemporaine adaptée aux situations socio-économiques locales. Conditions qui sont loin d'être réunies, même dans un département comme les Landes où la culture du bois est pourtant ancienne.

Un positionnement original

L'ensemble des interventions des CAUE, sans oublier la dimension de sensibilisation et d'éducation, leur confère un statut singulier dans le paysage des acteurs du cadre de vie. Conseillers, experts neutres et indépendants, ils restent encore aujourd'hui des ovnis dans un contexte souvent très institutionnalisé, au sens d'organismes volontairement non identifiés, comme se plaît à le commenter avec humour Vincent Degrotte, reprenant les termes de Christian Vigouroux /2. Reste que les CAUE sont départementaux, même si la structuration du réseau au niveau régional s'est développée. Pour Jacques Duhart, "dans la sphère publique, il n'y a pas de remise en cause de nos interventions, d'autant que les CAUE, tout en conservant leurs missions d'origine, ont facilité le passage à des visions prospectives, à des expérimentations". Catherine Grandin souligne, elle, que les professionnels privés, qui avaient vu à l'origine les CAUE comme des "concurrents", ne les craignent plus. Au contraire, les CAUE ont créé un marché, jouant un rôle de "médiators" vis-à-vis des professionnels libéraux.

Benoît Poncelet insiste sur l'indépendance des CAUE, leur fonction de plate-forme d'observation, la permanence de leurs missions qui les ancrent dans les territoires. Ce qui fait d'ailleurs regretter à Vincent Degrotte que les CAUE, notamment les plus modestes, n'aient pas plus de moyens eu égard à la demande dont ils font l'objet. Tous les directeurs relèvent la montée en puissance de leur travail avec les intercommunalités et les pays, notamment sur la formulation du projet urbain et territorial. Jacques Duhart considère cependant que "les départements reprennent l'initiative dans la coordination des politiques publiques et [que] les pays imposent rarement leur périmètre comme support de cohérence territoriale". À propos de la place des départements, le consensus semble réel sur leur fonction spécifique intermédiaire entre le niveau local – communal et intercommunal – et les politiques nationales ou même régionales. En tout cas, les CAUE se sentent à l'aise dans ce rôle d'intercesseur, d'autant qu'une grande interrogation pèse sur le devenir de l'État et tout particulièrement de ses services décentralisés telles les DDE, très affaiblies par les décentralisations successives. Comme le relève Vincent Degrotte, "les CAUE restent résolument au côté des élus dans l'exercice de leurs responsabilités en matière d'aménagement de leurs territoires". | A.L.

➔ **Septentrion**
La traduction la plus brillante de la coopération entre les vingt-trois partenaires du projet est un magnifique ouvrage, *Septentrion, villes fortes entre mer du Nord et Meuse, patrimoine urbain et projets durables* (Somogy, Éditions d'art, 2007, 260 pages, 45 euros), disponible en trois langues (français, anglais et néerlandais), notamment sur www.septentrion-nwe.org



➔ **Habiter sans s'étaler**
Depuis 2004, le CAUE de l'Hérault, présidé par Frédéric Roig et dirigé par Brigitte Mas, a lancé, avec l'ensemble des acteurs, notamment le conseil général, un programme d'actions intitulé "Habiter sans s'étaler". Trois colloques ont ainsi eu lieu en 2005, 2006 et 2007. La troisième rencontre, le 4 décembre 2007, a abordé le thème de l'habitat individuel à qualité environnementale. Le CAUE vient d'éditer les deux premiers carnets qui en rendent compte : "L'habitat individuel autrement" et "Les lotissements résidentiels". Cette démarche s'accompagne d'un appel à projets en direction des collectivités. <http://herault.caue-lr.org>



1/
Outil d'aide à la décision et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, mis au point par l'ADEME pour faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

2/
Qualificatif utilisé dans le rapport sur les CAUE rédigé en 1995 par Christian Vigouroux, conseiller d'État.



Serge Despeyroux : "Une intelligence fine du territoire"

Vice-président de la FNCAUE, Serge Despeyroux, conseiller général, préside le CAUE du Lot depuis 1991 ainsi que l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées. Particulièrement attentif aux questions de paysage et d'énergie, il plaide pour un urbanisme rural donnant toute sa place à une agriculture paysanne.

Quelles sont les spécificités du CAUE dont vous êtes le président ?

Comme le conseil aux particuliers reprend de l'ampleur, il faut que nous ayons les moyens d'apporter les bonnes réponses aux personnes qui nous sollicitent. C'est pourquoi nous avons mutualisé nos moyens avec deux autres associations : l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et l'Agence locale de l'énergie (ALE), dont je suis également président. Ce regroupement sans fusion des trois organismes, qui gardent donc leur indépendance, se traduit par un rapprochement physique de l'ALE et du CAUE dans les mêmes locaux, l'ADIL devant nous rejoindre plus tard. Le but à terme est que les trois organismes puissent répondre ensemble à un premier niveau de conseil, avant de renvoyer à celui qui est le plus qualifié face à une demande précise. Les objectifs sont clairs : lisibilité accrue, sens de l'efficacité, économies d'échelle.

Mais justement, quel est le rôle particulier du CAUE ?

En trente ans, le CAUE a acquis une intelligence fine du territoire qui lui permet d'accompagner des démarches prenant bien en compte les réalités. Des notions très importantes à mes yeux, comme celles du paysage et de l'énergie, sont relativement nouvelles. Quand on analyse un territoire à travers la question de l'énergie, c'est le problème des mobilités quotidiennes qui est posé, et pas seulement celui de la consommation énergétique. Il faut penser le développement local dans la proximité, mais avec une vision planétaire. C'est la base même du développement durable de croiser les cultures. Pour moi, l'AUE doit presque se penser dans un ordre inversé : "EUA". Aujourd'hui, l'approche environnementale est décisive pour permettre ensuite une bonne démarche urbanistique et architecturale. Le CAUE est justement un lieu de parole libre, de créativité et de connaissance précise des contextes d'intervention des acteurs locaux.

1/
Dans les départements ruraux comme le Lot, l'absence d'agglomération supérieure à 50 000 habitants n'oblige pas les collectivités à mettre en place des SCOT.

➔ **L'équipe actuelle du CAUE du Lot**, créé en 1978, comprend neuf salariés : le directeur, Joël Laporte, trois conseillers en architecture et urbanisme, un paysagiste, un dessinateur, un infographiste, une documentaliste, une secrétaire. Pour en savoir plus, le portail des CAUE de Midi-Pyrénées : www.caue-mp.fr

Vous rappelez l'importance des questions d'énergie. Ce n'est pas vraiment nouveau pour vous ?

Effectivement, j'ai été à l'initiative, en 1989, de Bois-Énergie 46, préfiguration de l'ALE. Mais je crois que le temps est venu d'une conception globale de l'habitat au niveau de son implantation, de son architecture, de son fonctionnement. Concrètement, dans le conseil aux particuliers, l'architecte a besoin d'un thermicien et réciproquement. D'où notre démarche commune CAUE/ALE avec le soutien de l'ADEME. Mais il faut aller au-delà de la sensibilisation pour réduire les consommations dans l'habitat, en particulier dans le logement social. À mon instigation, le conseil général prévoit de conditionner ses subventions au respect d'un cahier des charges en la matière.

Comment abordez-vous la question du paysage ?

En tant que syndicaliste agricole, je fais le constat d'un effondrement progressif de l'agriculture du fait notamment de l'étalement urbain et de l'absence d'un urbanisme rural. Je défends l'idée d'une valorisation du territoire par une agriculture paysanne avec des produits qui soient à portée de vue des citoyens. Actuellement, villes et campagnes s'interpénètrent de plus en plus, il faut donc que chacun reconnaisse l'existence de l'autre. C'est pourquoi je réclame des SCOT /1 à cor et à cri, alors que les PLU continuent à s'élaborer les uns à côté des autres malgré la loi SRU. Dans le parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy, nous avons une charte paysagère et architecturale qui est l'équivalent d'un SCOT. Il en faudrait partout, et pourquoi pas au niveau du département du Lot. Le paysage est un bulletin de santé du territoire, un révélateur de l'activité et de la culture locales. C'est un lieu de convergence. Nous avons organisé un atelier "lectures du paysage" qui a débouché sur l'édition d'un guide. Tout le monde a quelque chose à dire. On casse la bulle ! On rentre dans la relation avec l'autre. Reste ensuite à passer du constat à un outil d'observation et d'urbanisme. C'est le rôle des CAUE de faciliter ce passage. |

Propos recueillis par A. L.

Roger Guédon : “la confiance des élus et des professionnels”



Trésorier de la FNCAUE, premier vice-président du conseil général de la Mayenne, membre de la commission des finances locales de l'Assemblée des Départements de France (ADF), maire de Saint-Denis-d'Anjou, Roger Guédon préside le CAUE de la Mayenne depuis 1994.

Quelles évolutions caractérisent l'intervention du CAUE dont vous êtes le président ?

L'assistance aux collectivités prend le *leadership*. L'équipe technique se consacre à cette tâche, dans le cadre d'un système de conventions qui représentent 10 à 15 % de nos recettes. L'assistance aux particuliers reste stable, mais nous nous sommes adaptés à la restructuration de la DDE en réduisant nos lieux de permanence. Le travail autour de la qualité paysagère et environnementale mobilise un paysagiste.

Quant à la sensibilisation à la culture architecturale et urbanistique, elle fait l'objet d'une demande au niveau des collèges et des lycées et même des écoles primaires, l'habitat et la ville de demain étant intégrés aux programmes. Elle se concrétise lors de la Semaine départementale de l'architecture mise en place avec le CDDP /1 et le syndicat des architectes. Nous travaillons avec ce syndicat et les organisations professionnelles du bâtiment pour favoriser le contact entre les jeunes scolarisés et les milieux professionnels.

Le nouveau siège du CAUE, construit sur un petit terrain au centre de Laval, sur les quais de la Mayenne, offrira un espace plus fonctionnel dédié à la vie de la cité, à l'accueil d'expositions et de rencontres. Nous serons ainsi mieux à même de jouer notre rôle culturel.

La Mayenne est riche de son patrimoine bâti.

Quelle place occupe celui-ci dans les interventions du CAUE ?

Pour les 20 ans du CAUE, en 1999, nous avons organisé une exposition intitulée “Découvrir ou redécouvrir 2 000 ans de patrimoine en Mayenne” présentant les constructions romaines des premiers siècles de notre ère, comme la forteresse de Jublains, jusqu'aux réalisations de l'époque contemporaine. Avec le Département, nous avons engagé une étude-diagnostic sur l'état sanitaire et architectural des églises (plus de 300 !), puis nous avons proposé un guide de préconisations. Depuis 1994, nous avons créé, toujours avec le conseil général, le palmarès “les Campalies”, qui a pour objectif de faire connaître les initiatives remarquables en faveur de la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Car nous avons le souci non seulement du patrimoine déjà bâti mais également de celui qui est en

train d'émerger, ainsi que des espaces publics. En cinq ans, avec notre concours, tous les centres-bourgs, patrimoine de pays, ont été revus. Nous sommes sans cesse sollicités par les communes pour les accompagner dans leur démarche de développement et de mise en valeur du cadre de vie. Nous travaillons également avec les intercommunalités. En Mayenne, nous sommes pragmatiques. Nous mettons en œuvre une philosophie HQE et faisons en sorte que les lotissements ne soient plus dévoreurs d'espaces. Nous avons un groupe de pilotage PLU, que je préside et qui a contribué à deux PLU expérimentaux développant l'Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) soutenue par l'ADEME. Et nous sommes obligatoirement sollicités pour avis par le conseil général sur tous les projets d'aménagement, d'infrastructures touristiques, de voiries nouvelles.

Justement, quelles sont vos relations avec le Département et la Région ?

Nous avons d'excellentes relations avec le département, sans lequel nous ne pourrions pas être efficaces ni reconnus. En Mayenne, la taxe est à son niveau maximum (0,3 %). Je milite d'ailleurs pour la possibilité de son doublement, car je ne crois pas qu'il soit possible de créer une nouvelle assiette. Le CAUE s'inscrit dans la ligne directe de l'image du Département, mais avec une autonomie totale. Le conseil d'administration, composé strictement selon les règles, avec les élus locaux, les représentants des administrations et des fédérations professionnelles, l'architecte des Bâtiments de France, détermine la politique suivie. Notre expertise est reconnue et nous avons la confiance des élus et des professionnels.

Par ailleurs, le CAUE fait partie de l'Union régionale des CAUE des Pays de la Loire. Avec la Région, nous travaillons sur des expositions, des réflexions stratégiques concernant les territoires, sur la coordination de nos actions. Mais il est clair que notre avenir est lié à celui des Départements. Je souhaite un renforcement de la relation entre la FNCAUE et l'Assemblée des Départements de France (ADF). | Propos recueillis par A. L.

1/
Centre départemental
de documentation
pédagogique.



Pour en savoir plus

Le CAUE de la Mayenne, créé en 1978, est dirigé par Jérôme Jacoutot, architecte-urbaniste. L'équipe actuelle comprend deux architectes-urbanistes, un paysagiste, un architecte spécialisé dans le conseil aux particuliers, une dessinatrice, une documentaliste.

www.caue53.com